



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême / Association FIBD
Convention triennale d'objectifs Années 2015/2016/2017

DE20141117_3

Conseil municipal du 17 novembre 2014

Rapporteur :
Samuel CAZENAVE

Télétransmise à la Préfecture le 18 NOV. 2014
Affichée le 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 novembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme LAGRANGE à M. BONNEFONT
- M. PIERRE-JUSTIN à M. ELIE
- Mme GUINANDIE à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(ice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GARCIA

**Ville d'Angoulême / Association FIBD
Convention triennale d'objectifs Années 2015/2016/2017**

Vie Culturelle
id : 623

Conseil municipal
17 novembre 2014

3

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

En 1974, la Ville d'Angoulême accueille le Salon National de la Bande Dessinée, devenu en 1981 le Festival International de la Bande Dessinée, créé par l'association du même nom.

Si à l'origine, l'association avait en charge l'organisation de l'événement Festival, elle l'a aujourd'hui délégué à la SARL 9ème Art +. Son action s'est spécialisée sur la mise en œuvre de projets de valorisation de la BD tout au long de l'année avec de multiples partenaires comme les collectivités locales, les acteurs du secteur jeunesse et de l'éducation. Elle contribue également par l'action de ses bénévoles à la bonne tenue de l'événement.

A ce jour, bien que 9ème Art+ soit l'organisateur, l'association FIBD demeure propriétaire de la marque « Festival International de la Bande Dessinée ». Elle concède seulement, à titre gratuit, une licence d'utilisation à la société concessionnaire, et ce, pour lui permettre d'accomplir sa mission.

Convaincue de l'intérêt majeur des actions engagées sur son territoire répondant à un intérêt public local certain, la Ville souhaite inscrire dans la durée son soutien au Festival International de la Bande Dessinée. Pour cela, une convention triennale d'objectifs reprenant les engagements réciproques de la Ville d'Angoulême et de l'Association FIBD pourrait être établie.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver la convention triennale d'objectifs ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
17 novembre 2014
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



